

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DECS	Date	18 juin 2025
Numéro	25.362	Heure	10h15

Auteur-e(-s) : Maxime Auchlin	
Titre :	Le vote du Conseil national sur la primauté des conventions collectives de travail (CCT) sur les salaires minimums cantonaux est-il anticonstitutionnel ?
Contenu : Le Conseil national a accepté ce 17 juin 2025 une motion visant à prévoir la primauté des CCT sur les dispositions cantonales en matière de salaire minimal, voté en 2011 dans le cas de notre canton. L'article du <i>Temps</i> du même jour cite le conseiller fédéral Guy Parmelin, pour qui cette modification de loi « viole des principes constitutionnels » et « empiète sur la compétence des cantons ». Le Conseil d'État partage-t-il cet avis et, si oui, entend-il entreprendre des démarches pour protéger les principes fondamentaux du fédéralisme ?	
Souhait d'une réponse écrite : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Maxime Auchlin		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :